

Désignation de l'entreprise : SAS AM2K			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 38 RUE PAUL LAFARGUE 93160 NOISY LE GRAND			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 79902741200060			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31122023					
			N-1 31122022					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 540	7 540		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 138 976	362 825	776 151	422 969
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	444 800	157 125	287 675	297 216
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	2 080		2 080	100
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	342 978		342 978	20 200
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	15 675		15 675	14 601
TO TAL (II)		BJ	BK	1 952 050	527 491	1 424 559	755 086	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	4 839		4 839	5 412
		En cours de production de biens	BN	BO	20 109		20 109	85 529
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	658 827	13 400	645 427	898 528
		Autres créances (3)	BZ	CA	991 000		991 000	1 225 214
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	139 655		139 655	409 139	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	128 919		128 919	97 836	
	TO TAL (III)	CJ	CK	1 943 349	13 400	1 929 949	2 721 658	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	3 895 399	540 891	3 354 508	3 476 744	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	358 653	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		SAS AM2K		Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :120 000.....)			DA	120 000	120 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	12 000	12 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	108 245	108 245	
	Report à nouveau			DH	588 599		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	226 734	588 599	
	Subventions d'investissement			DJ	12 417	17 417	
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	1 067 995	846 261	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	21 500	21 500	
	Provisions pour charges			DQ	75 000	75 000	
	TOTAL (III)			DR	96 500	96 500	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 014	1 253	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	6 042	313	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 616 179	1 789 839	
	Dettes fiscales et sociales			DY	443 916	698 390	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	31 666	3 745	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	90 196	40 444	
TOTAL (IV)			EC	2 190 013	2 533 983		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	3 354 508	3 476 744		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 190 013	2 533 983
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	2 014	1 253	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AM2K

Société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros
Siège Social : 38 rue Paul Lafargue 93 160 NOISY LE GRAND
RCS BOBIGNY 799 027 412

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 31 décembre,

À 10h00,

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée "AM2K", au capital social de 120 000 euros divisé en 12 000 actions de 10 euros chacune, ayant son siège 38 rue Paul Lafargue 93160 Noisy le Grand, se sont réunis au siège social, sur la convocation de la Présidence de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

Monsieur Sébastien ALLOUX en sa qualité de Président de la Société, préside la séance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir réunissent le quorum requis et qu'en conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des associés :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la Présidence,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation, ont été communiqués à chaque associé quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

Le Président déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Président,
- Décision à prendre en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Approbation des charges non déductibles,
- Rémunération de la Présidence,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer pour les formalités

Puis il présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers.

Le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Elle fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale donne acte au Président :

- De ce qu'aucune question ni aucun projet de résolution n'a été déposé par les associés ;
- De ce que les dispositions statutaires concernant la communication des comptes annuels et documents y relatifs ont bien été respectées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée donne aux dirigeants quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.**

TROISIEME RESOLUTION

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, L'Assemblée Générale ratifie l'absence de dépense et charge visées à l'article 39, 4 dudit code.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.**

QUATRIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

226 734 euros

au compte « report à nouveau »

226 734 euros

Compte tenu de cette affectation, le compte « report à nouveau » s'élèverait à 815 333 euros et les capitaux propres de la société s'élèveraient à 1 067 955 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à **l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.**

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à **l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, approuve l'absence de rémunération des dirigeants au titre de leur fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à **l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.**

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à **l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Sébastien ALLOUX

Monsieur Sally CHAPUT

AM2K

Société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros
Siège Social : 38 rue Paul Lafargue 93 160 NOISY LE GRAND
RCS BOBIGNY 799 027 412

LISTE DES ASSOCIES ARRETEE AU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

ASSOCIES	NOMBRE D'ACTIONS
Monsieur Sébastien ALLOUX détenant : des actions entières	1 200
Monsieur Sally CHAPUT détenant : des actions entières	10 800
TOTAL D'ACTIONS	12 000

TABLEAU II - RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. R 225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	2023	2022	2021	2020	2019
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
b) Nombre des actions ordinaires existantes	12 000	12 000	12 000	12000	12 000
II. Opérations et résultats de l'exercice.					
a) Chiffres d'affaires hors taxes	6 638 337	7 396 410	11 023 413	7 998 251	4 738 854
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	558 728	901 307	339 753	138 244	75 984
c) Impôt sur les bénéfices	89 791	191 058	95 444	23 903	13 820
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	226 734	588 599	160 330	60 952	53 235
f) Résultat distribué	0	0	60 500	0	49 000
III. Résultats par action.					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	39,08	59,19	20,36	9,53	5,18
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18,89	49,05	13,36	5,08	4,43
c) Dividende attribué à chaque action	0	0	5,04	0	4,08
IV. Personnel.					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	23	26	20	16	4
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	829 237	718 858	636 134	510 272	91 284
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	338 585	249 893	229 576	151 861	64 889